

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle Question écrite n° 95407

Texte de la question

M. Pascal Terrasse interroge M. le ministre de l'intérieur sur la mise en place d'un contrôle technique obligatoire pour les 2 et 3 roues motorisées. Dans le but de réduire le nombre de morts sur les routes, le comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 a préconisé l'instauration d'un contrôle technique lors de la vente des 2 et 3 roues motorisées d'occasion afin de sécuriser de sécuriser le parc d'occasion et protéger l'acheteur. Or l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière a établi que les véhicules les plus impliqués dans les accidents de la circulation sont les véhicules les plus récents, et ont pour origine des défaillances humaines. De fait, la mise en place de ces contrôles techniques obligatoires revêt un caractère inutile du point de vue de la sécurité routière. Aussi, il souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur: M. Pascal Terrasse

Circonscription: Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 95407 Rubrique : Automobiles et cycles Ministère interrogé : Intérieur Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 mai 2016, page 3624